

Annexe VII(A) - États-Unis

Secteur :	Services financiers
Sous-secteur :	Banques et maisons de courtage
Classification de l'industrie :	SIC 6289 Services alliés à la bourse de valeurs ou de marchandises
Type de réserve :	Commerce transfrontières (Article 1404) Traitement national (Article 1405) Traitement de la nation la plus favorisée (Article 1406) Dirigeants et conseils d'administration (Article 1408)
Palier de gouvernement :	Fédéral
Mesures :	<i>Trust Indenture Act of 1939</i> , 15 U.S.C. § 77jjj(a)(1)
Description :	Aux termes du <i>Trust Indenture Act of 1939</i> , les sociétés étrangères situées à l'extérieur des États-Unis peuvent être empêchées d'agir comme fiduciaires exclusifs aux termes d'un instrument portant sur des titres de dette vendus aux États-Unis si les fiduciaires institutionnels américains ne peuvent agir comme fiduciaires exclusifs relativement à des titres vendus dans les pays d'origine de ces sociétés.
Élimination progressive :	Néant